BUDGET PRIMITIF

2026

Présentation des budgets consolidés
De la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

SOMMAIRE

INTRODUCTION : LES MARQUEURS POLITIQUES DU BUDGET 2026

I. LA STRUCTURE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026 CONSOLIDÉS

II. LA DÉCLINAISON DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Introduction : les marqueurs politiques du budget 2026 et le cap financier

Le Budget Primitif 2026 traduit les marqueurs politiques réaffirmés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Ainsi peut-on relever parmi ces principaux marqueurs politiques :

Deux prises de compétences nouvelles : les réseaux de chaleur urbains et les Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques (I.R.V.E)

Des politiques publiques sanctuarisées :

- **La gratuité totale des transports en bus**
- **La solidarité territoriale (DSC maintenue en faveur des communes membres)**
- **L'animation du territoire**
- **La collecte et le traitements des déchets : plus responsable et plus vertueux**

Des investissements ciblés, en faveur de la population :

- **Engagement pour le Renouvellement du Bassin Minier, la rénovation urbaine, et le logement**
- **Opérations sous mandats pour le compte des communes (Mutualisation)**
- **Gestion des Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations**
- **Poursuite de la requalification des friches industrielles**
- **Mise aux normes du Centre de Valorisation Energétique (fin d'opération)**

Poursuite de dispositifs innovants, en faveur de l'attractivité :

- **Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau, Système d'Alimentation Durable**
- **Soutien à la recherche universitaire, Incubateur d'entreprises**

Introduction : les marqueurs politiques du budget 2026 et le cap financier

Le Budget Primitif 2026 s'inscrit également dans le cap financier 2024-2026 fixé lors du D.O.B 2024, et rappelé dans celui de 2025, et de 2026. Ainsi peut-on noter comme principaux déterminants de ce cap, les indicateurs suivants :

➔ Le maintien **d'un objectif d'investissements maximum de 225 millions d'euros** entre 2024 et 2026 (128 millions réalisés sur 2024 et 2025). **Sur le mandat la CALL aura investi près de 420 M€ sur le territoire.**

➔ Maintien d'un objectif de **durée maximale de remboursement de la dette inférieure à 8 années fin 2026** (7,1 années). Cela traduit la capacité de la CALL à s'adapter à son environnement, notamment par la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

➔ Une **absence d'augmentation des taux des impôts locaux depuis 2019, hormis pour le taux de la TEOM augmenté en 2024.**

➔ **Une dégradation temporairement subie** (et conditionnée aux décisions de justice) **de la situation financière de la CALL**, supportant sur la période 2024-2026, les conséquences défavorables de la perte de DSC Intercommunale, ceci afin de protéger les communes membres (soit un effort de15 M€ sur 3 ans pour la CALL).

➔ **la mise en œuvre du PFFS pour la 5ème et dernière année**, et notamment **de son avenant n°1** délibéré fin 2024.

I. La structure du budget

Un budget consolidé de près de 298 M€ dont 87,5 % sont consacrés aux seuls budget principal et budget action économique, tandis que l'assainissement et l'eau consacrent, ensemble, 12 % des crédits inscrits.

Budgets primitifs - mvts réels en M€ (1)	BP 2026	Poids relatif
PRINCIPAL + ACTION ECO.	261,1	88%
Fonctionnement	149,9	94%
Investissement	111,2	80%
Assainissement	23,0	8%
Fonctionnement	6,6	4%
Investissement	16,4	12%
EAU POTABLE	12,0	4%
Fonctionnement	2,1	1%
Investissement	9,9	7%
CREMATORIUM	0,9	0,3%
Fonctionnement	0,4	0,3%
Investissement	0,5	0,4%
PORT FLUVIAL	0,3	0,1%
Fonctionnement	0,01	0,01%
Investissement	0,2	0,2%
RESEAU DE CHALEUR	0,5	0,2%
Fonctionnement	0,1	0,1%
Investissement	0,4	0,3%
TOUS BUDGETS CONSOLIDES	297,8	100%
Fonctionnement	159,2	
Investissement	138,6	

(1) Sommes retraitées des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes, des refacturations entre budgets, et des opérations de stocks d'aménagement

Un Budget total consolidé de 298 M€ *(1)*

CARACTERISE PAR 4 POINTS IMPORTANTS :

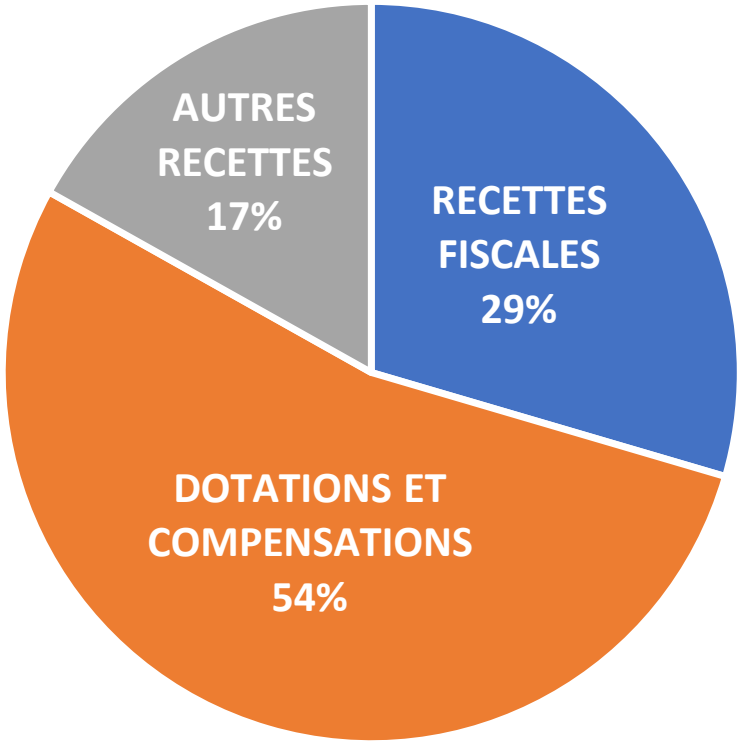
- Un niveau de recettes stable.
- Des dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat) de 84,5 M€.
- Une épargne nette stable de 8,1 M€
- Une capacité prévisionnelle de désendettement de 7,1 années

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2025	BP 2026	Evol. en M€	Evol. en %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	187,0 M€	186,0 M€	-1,0 M€	-0,5%
Dont Dépenses de gestion	*146,1 M€*	*143,7 M€*	*-2,4 M€*	*-1,6%*
Frais financiers	*5,3 M€*	*5,3 M€*	*0,0 M€*	*0,0%*
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	161,5 M€	159,2 M€	-2,3 M€	-1,4%
EPARGNE BRUTE	**25,5 M€**	**26,8 M€**	**1,3 M€**	**5,1%**
Remboursement du capital de la dette	17,5 M€	18,7 M€	1,2 M€	6,8%
EPARGNE NETTE	**8,0 M€**	**8,1 M€**	**0,1 M€**	**1,4%**
Dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat)	100,3 M€	84,5 M€	-15,8 M€	-15,8%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	165,5 M€	138,7 M€	-26,8 M€	-16,2%
Recettes d'investissement hors dette	83,5 M€	60,4 M€	-23,1 M€	-27,7%
Besoin d'emprunt	48,8 M€	45,2 M€	-3,6 M€	-7,4%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	132,3 M€	106,0 M€	-26,3 M€	-19,9%
MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES *Mouvements réels*	327,0 M€	297,9 M€	-29,1 M€	-8,9%
Encours de dette au 01/01	182,5 M€	190,5 M€		
Capacité de désendettement au 01/01 (en années)	7,1	7,1		

(1) Tous budgets consolidés. Mouvements réels retraités des flux inter-budgets et des opérations de stocks d'aménagement

I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement (1)

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 1 M€ par rapport à 2025.
Les recettes fiscales représentent moins de 30 % des recettes de fonctionnement.



	BP 2025	BP 2026	Evolution	
			En M€	En %
RECETTES FISCALES	**55**	**55,1**	**0,1**	**0%**
TEOM	24,5	24,9	0,4	1,5%
THRS	1	0,3	-0,7	-66,0%
Foncier bâti	5,2	5,3	0,1	1,3%
Foncier non bâti	0,1	0,1	0,0	0,0%
CFE	16,9	17,4	0,5	3,0%
IFER	1,3	1,3	0,0	0,0%
Taxe additionnelle FNB	0,3	0,4	0,1	21,3%
TASCOM	3,9	3,5	-0,5	-11,5%
GEMAPI	1,7	1,7	0,0	0,0%
Autres	0,1	0,3	0,2	-
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	**102,1**	**100,1**	**-2,0**	**-1,9%**
FPIC	3	2,6	-0,4	-13,3%
DGF	20,5	20,4	-0,1	-0,5%
Compensations fiscales (TB,CFE)	6,7	5,4	-1,3	-19,4%
FNGIR	10	10,0	0,0	0,0%
DCRTP	5	3,8	-1,3	-25,0%
DSC SIZIAF	9,1	9,1	0,0	0,0%
Reversement de foncier bâti ZAE	2,8	3,0	0,2	7,1%
TVA (compensation TH)	35	35,6	0,6	1,8%
TVA (compensation CVAE)	10	10,3	0,3	3,0%
AUTRES RECETTES	**30,2**	**31,1**	**0,9**	**3,0%**
Valorisation des déchets	6,8	7,1	0,3	4,3%
Contribution aux invest. Assain.	9,7	9,7	0,0	0,0%
Contribution aux invest. Eau potable	5,7	6,3	0,6	10,2%
Autres recettes Assain.	2,1	2,3	0,2	9,6%
Autres recettes Eau potable	0,9	0,7	-0,2	-25,9%
Autres recettes des domaines et de gestion	5	5,1	0,1	2,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**187,3**	**186,3**	**-1,0**	**-0,54%**

(1) Après retraitements des flux croisés, et refacturations entre budgets, et des opérations de stocks d'aménagement

I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

LES RECETTES FISCALES

Recette fiscale	Taux	Décision 2026
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	14,01%	Inchangé
Taxe Foncières sur les Propriétés Baties (TFPB)	2,50%	
Taxe Foncières sur le Non Bati (TFNB)	3,75%	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	32,40%	
TEOM	11,07%	
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15 points	Inchangé
Taxe GEMAPI (produit voté)	1,7 M€	Inchangé

Les bases fiscales d'imposition sont réévaluées, conformément aux dispositions du dernier PLF 2026 connu, de + 0,8 %

Au niveau des taux d'imposition, les taux 2026 sont maintenus au niveau de 2024, dans leur intégralité. Aucune augmentation n'est donc observée au cours des 2 dernières années.

I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS

⇒ **Le niveau global des dotations et compensations de l'Etat est estimé à 100,1 M€, soit une diminution de 2 M€, équivalente à – 2 %.**

⇒ Conformément aux dispositions de l'avenant n°1 du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, la **Dotation de Solidarité Intercommunautaire de la CABBALR,** non perçue temporairement par la CALL, est néanmoins reversée **aux communes** membres, **pour un montant de 4 M€**, prévus au budget 2026.

LES AUTRES RECETTES DE GESTION

⇒ Il s'agit essentiellement de la contribution aux investissement eau et assainissement, et des recettes liées à la valorisation des déchets ou du patrimoine, pour un montant estimé de 31,1M€. En augmentation de + 0,9 M€, elles permettent d'envisager une stabilité au niveau global des recettes de fonctionnement.

I. La structure du budget : les dépenses de fonctionnement (1)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011)	56,5	55,8
Charges de personnel (012)	18,7	18,9
Reversements (014)	39,4	38,3
Subventions - participations (65)	31,6	30,8
Autres dépenses courantes, dépenses exceptionnelles & provisions (65,67,68)	10,0	10,1
Total des dépenses de gestion	**156,2**	**153,9**
Charges financières (66)	**5,3**	**5,3**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (*)	**161,5**	**159,2**

(*) Dont 4 M€ de DSC reversée aux communes (contentieux CABBALR)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2026 à 159,2 M€, enregistrant une évolution de - 2,3 M€ (soit - 1,4 %).
Hors reversements de la DSC aux communes membres, la baisse prévisionnelle des dépenses est de – 1,8 M€, soit – 0,9 %.

Le principal poste de dépenses reste le service de « collecte et de traitement des déchets », dont la prévision 2026 intègre un objectif de maîtrise des dépenses à un peu moins de 40M€ (soit 39,7 M€, hors coûts salariaux et coûts de structures). Cette dépense continue néanmoins de peser significativement sur les équilibres globaux, et présente un déficit d'exploitation prévisionnel d'environ 8 M€.

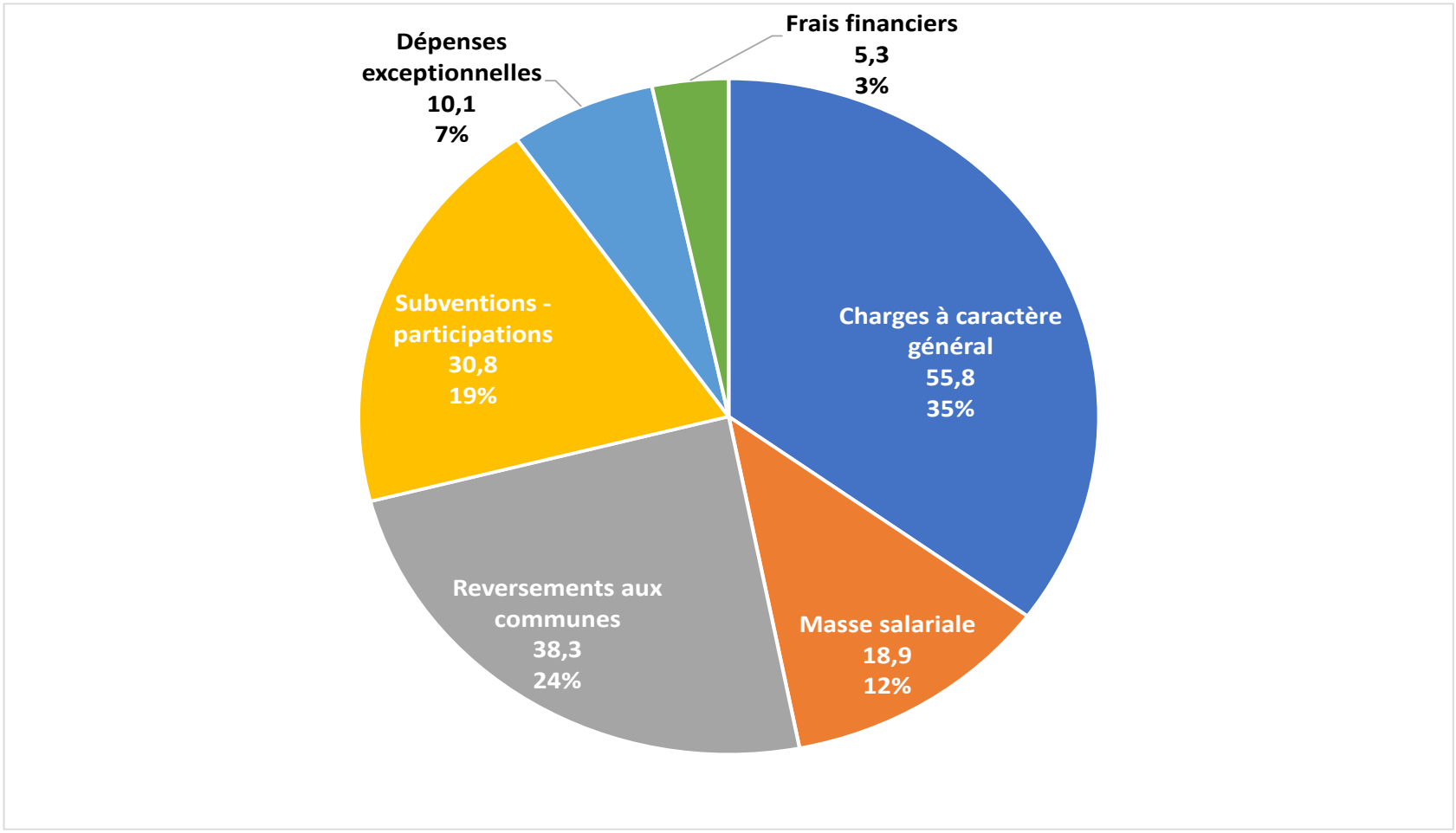
Les charges à caractère général sont en légère diminution de 0,7 M€, soit – 1,23 %, traduisant la poursuite des efforts de gestion.

Les subventions et participations diminuent de 0,8 M€, **intégrant notamment les conséquences de la dissolution du Pôle Métropolitain Artois (P.M.A) et la sortie de l'Agence d'Urbanisme Lys Artois (AULA) par la CALL ainsi que la non reconduction de charges exceptionnelles 2025 (ex: indemnité Nicolin).**

La masse salariale progresse de 0,2 M€ soit un niveau quasi identique à celui de 2025, hors effets liés à l'augmentation des cotisations CNRACL décidée par l'Etat. Son niveau observé tient compte des recrutements nécessaires à la politique de mutualisation dont l'intérêt essentiel réside en l'apport d'une ingénierie de projets et d'un accompagnement technique aux communes membres.

(1) Après retraitement des flux croisés entre budgets, des refacturations internes et des opérations sur stocks d'aménagement

I. La structure du budget : les dépenses de fonctionnement (1)



Les **subventions et participations versées à hauteur de** 30,8 M€ représentent 19% des dépenses de fonctionnement.

Les **reversements aux communes** estimés à 38,3 M€ représentent quant à eux 24% des dépenses de fonctionnement.

(1) en M€, Après retraitement des flux croisés entre budgets, des refacturations et des opérations de stocks d'aménagement

I. La structure du budget : les recettes globales d'investissement

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (en M€)	BP 2025	BP 2026	Poids relatif 2026	Evolution en M€
Subventions d'équipement (13)	26,1	19,3	13%	-6,8
FCTVA (10)	4,7	3,1	2%	-1,6
Produits des cessions d'immobilisations (024), y opérations sur opérations de stocks d'aménagement (7015)	5,5	5,0	3%	-0,5
Opérations pour compte de tiers (4582)	46,3	32,0	22%	-14,3
Autres - Avances remboursables	0,9	1,0	1%	0,1
Total des recettes d'investissement	**83,5**	**60,4**	**41%**	**-23,1**
Besoin d'emprunt prévisionnel	**48,8**	**45,6**	**31%**	**-3,2**
Autofinancement brut	**39,5**	**42,0**	**28%**	**2,5**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (*)	**171,8**	**148,0**	**100%**	**-23,8**

(*) hors chap. 041

Les recettes d'investissement sont constituées principalement :

- Du **fonds de compensation de la TVA** (3,1 M€).
- De subventions perçues dans le cadre **des politiques publiques menées** (19,3 M€)
- **Des remboursements de travaux réalisés, en délégation de maîtrise d'ouvrage, par la CALL et pour les communes** (32 M€).
- **Le besoin d'emprunt prévisionnel 2026** s'élève prévisionnellement à 45,6 M€. Les levées de fonds se feront néanmoins suivant le rythme de réalisation des investissements.

I. La structure du budget : les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)	BP 2025	BP 2026	Poids relatif 2026	Evolution	
				en M€	en %
Subventions d'équipement versées (204) hors FDC	17,2	13,5	10%	-3,7	-22%
Etudes (20)	8,7	5,2	4%	-3,5	-40%
Immobilisations corporelles -acquisitions (21)	16,8	19,4	14%	2,6	16%
Travaux (23)	40,8	31,6	23%	-9,2	-23%
Opérations de stocks ZAC Centralité	1,5	1,7	1%	0,2	13%
Opérations pour compte de tiers (4581)	47,8	35,3	25%	-12,5	-26%
Fonds de concours Dév. Durable + Piscine (204)	7,5	7,5	5%	0,0	0%
Fonds de concours - opérations sous mandats communes (041)	7,4	5,6	4%	-1,8	-24%
Autres	0,2	0,2	0%	0,0	1%
Total des dépenses d'investissement hors dette	**147,9**	**120,0**	**87%**	**-27,9**	**-19%**
Remboursement du capital de la dette	**17,5**	**18,7**	**13%**	**1,2**	**7%**
Total Général (*)	**165,4**	**138,7**	**100%**	**-26,7**	**-16%**

(*) Après retraitement des opérations sur stocks d'aménagement et intégration des subventions d'investissement sur opé. de mandat

Les inscriptions de dépenses d'équipement diminuent de 28 M€, pour tenir mieux compte des calendriers de réalisation des investissement et éviter ainsi le surdimensionnement des prévisions de recours à l'emprunt. Parmi elles, **les opérations pour compte de tiers (opérations sous mandat pour les communes)** sont en diminution de 12,5 M€.

Au global, le total des prévisions de **dépenses d'investissement** (hors remboursement de la dette) **s'élève à 120 M€**.

Le remboursement du capital de la dette augmente de 1,2 M€.

Le budget principal et le budget annexe action économique couvrent, avec près de 111 M€, 80 % du total des dépenses réelles d'investissement consolidées. Les budgets assainissement et eau potable en couvrent 19 %

II. La déclinaison du budget par politique publique

Les dépenses affectées directement aux politiques communautaires représentent **72%** des dépenses totales.

Elles s'élèvent à environ **215M€.**

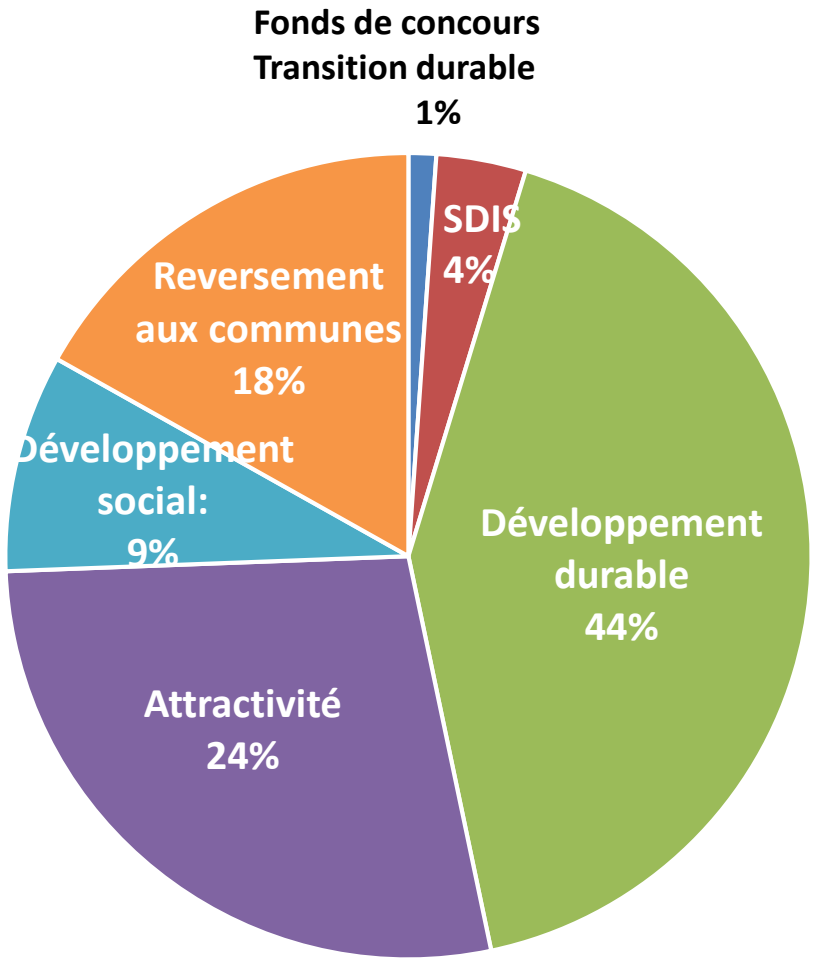
Les opérations sous mandat des communes s'élèvent à 23,6M€.

Tous budgets consolidés en M€ Dépenses de fonctionnement & investissements (mvts réels)	BP 2026	Poids relatif
Politiques publiques communautaires & reversement au territoire	**214,84**	**72%**
Développement durable: Eau, Assainissement, GEMAPI, gestion et valorisation des déchets, environnement, SATD, Parcs et gestion des espaces nnaturels, transport et mobilité	94,6	32%
Attractivité du territoire: développement économique, parcs d'activités, innovation, habitat, action foncière, aménagement, renouvellement urbain, tourisme	50,7	17%
Dont crédits délégués de l'Etat d'aide à la pierre, parc social et privé, cités ERBM		
Développement social: sport, culture et patrimoine, cohésio sociale et politique de la ville, non sédentaires, ambition numérique, emploi et insertion, économie sociale et solidaire	19,66	7%
Reversement aux communes	38,0	13%
Reversement au SDIS et pompiers vétérans	8,1	3%
Fonds de concours transition durable	2,5	1%
Réseau de chaleur	0,5	0,2%
Crématorium	0,9	0%
Opérations sous mandat (communes)	23,6	8%
Masse salariale	18,9	6%
Annuité de la dette	23,8	8%
Autres (dont structure & provision de 9,1M€)	16,7	6%
TOUS BUDGETS CONSOLIDES	297,8	100%

II. La déclinaison du budget par politique publique

Parmi les dépenses directement affectées aux politiques communautaires :

- Le développement durable représente 44 % des crédits,
- L'attractivité du territoire 24 %,
- Et le développement social 9 %,
- Les reversements aux communes, y compris la DSC, représentent 18 %

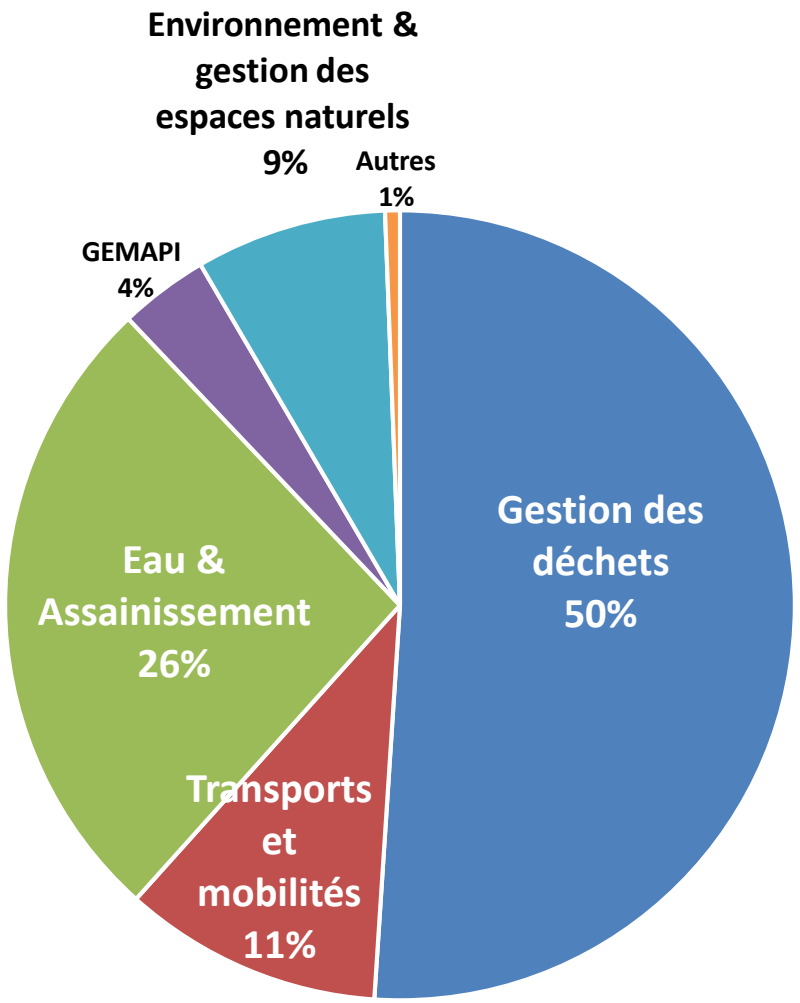


II. La déclinaison du budget par politique publique

Développement durable : 94,6 M€

Au sein du développement durable :

- La gestion des déchets représente 50 % des dépenses
- L'eau et l'assainissement 26 %
- Les transports et la Mobilité 10 %,
- La gestion des espaces naturels 9 %
- La GEMAPI 4%

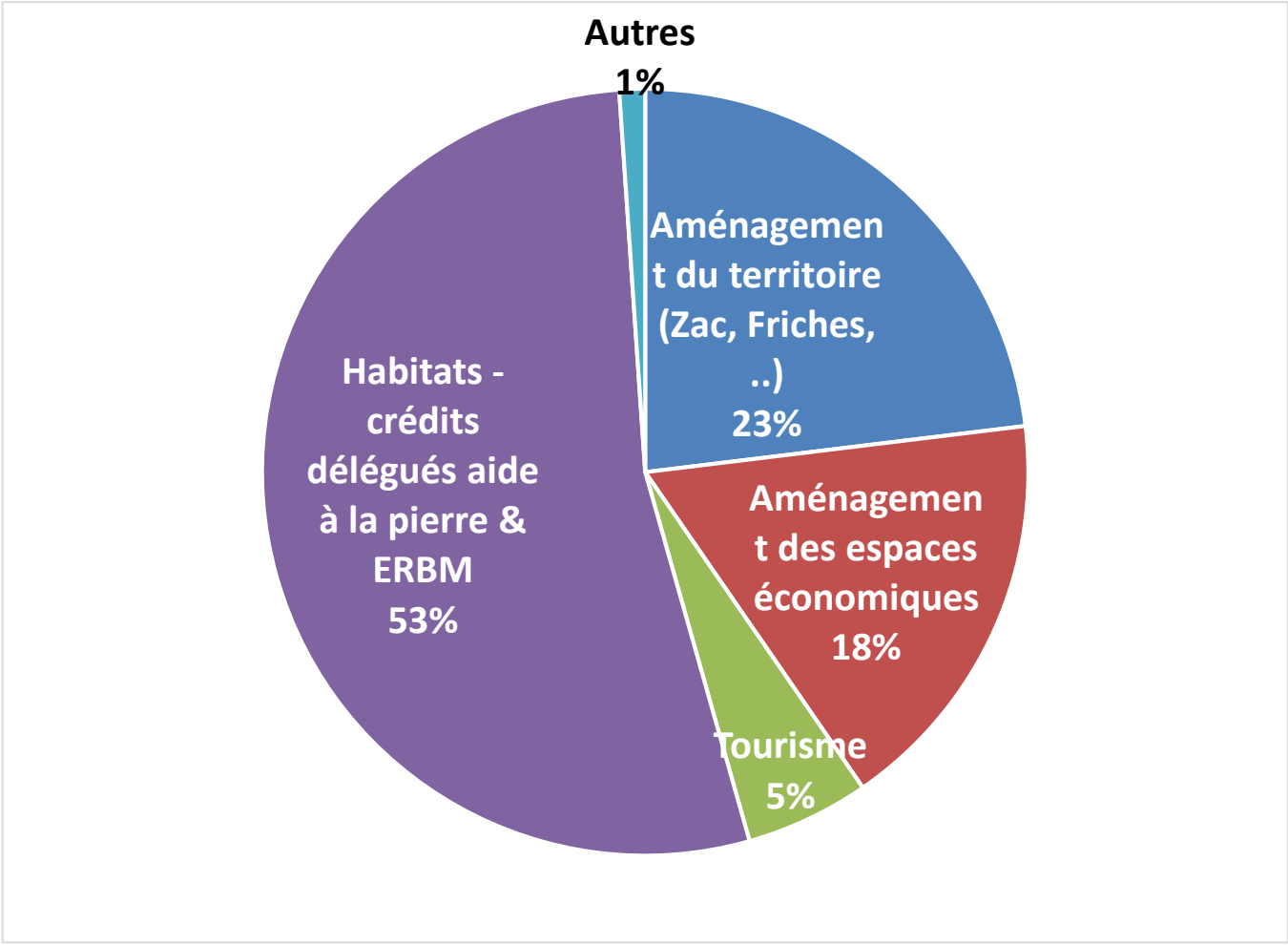


II. La déclinaison du budget par politique publique

Attractivité du territoire : 50,7 M€

Au sein du volet « Attractivité » :

- **L'habitat représente 53 % des crédits inscrits**
- **L'aménagement du territoire 23%**
- **L'aménagement des espaces économiques 18 %**
- **Le tourisme 5%**



II. La déclinaison du budget par politique publique

Développement social : 19,7 M€

Au sein du volet « développement social » :

- **Le sport représente 58 % des crédits**
- **La culture 18 %**
- **L'emploi et la cohésion sociale 16 %**

